

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL1609

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, rapporteure, M. Questel, rapporteur et Mme Sage, rapporteure

-----

### ARTICLE 66

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« code »

le mot :

« article ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement corrigeant une erreur de référence.